

VAPORISATEUR POUR GUÊPES ET FRELONS
VAPORISATEUR SOUS PRESSION RÉSIDUEL ET DE CONTACT

Avec deux dispositifs d'application

(Jet direct ou diffus – autre dispositif joint)
COMMERCIAL

BIEN AGITER AVANT D'UTILISER

GARANTIE :

Pyréthrines 0,050%
Butoxyde de piperonyl 0,100%
Dicarboximide N-octyl bicycloheptène 0,166%
Propoxur 0,500%

No D'ENREGISTREMENT 23935 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER
ATTENTION
EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
EXPLOSIF

CONTENU NET : 400 g
Vendu par : CANTOL LIMITED
199 Steelcase Road West, Markham Ontario L3R 2M4
Pour se réapprovisionner, composer sans frais le : 1-800-387-9773

POUR LE CONTRÔLE DES GUÊPES, ABEILLES, FRELONS ET GUÊPES JAUNES LIMITATIONS

NE PAS utiliser à l'intérieur de la maison ou sur des humains ou des animaux. NE PAS utiliser comme un pulvérisateur d'ambiance.

NON CONÇU POUR UN USAGE DOMESTIQUE.

MODE D'EMPLOI – BIEN AGITER AVANT D'UTILISER. Retirer le bouchon protecteur et choisir le bouton approprié. Pour le nid, utiliser un jet direct, et pour les insectes en vol, un jet diffus (le plus grand bouton). Presser sur la buse et saturer le nid à partir d'une distance de 2 à 3 mètres. Laisser le temps au produit de tuer ou d'abasourdir les insectes. Il est préférable de faire l'application sur des nids de guêpes tard en soirée ou tôt le matin (si possible), lorsque les insectes sont au repos.

PRÉCAUTIONS : Il peut être nocif d'avaler de ce produit, d'en inhaler les vapeurs ou d'en absorber par la peau. Assurer une bonne ventilation du lieu du traitement. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs. Bien se laver à l'eau tiède et au savon après l'usage. Ne pas contaminer les produits alimentaires, les ustensiles et les surfaces servant à la préparation des aliments. Faire sortir les animaux domestiques et couvrir les aquariums avant de vaporiser. Ce produit est toxique pour les poissons et la faune sauvage. Ne pas contaminer les mangeoires d'animaux. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Ne pas ranger ni utiliser à des températures supérieures à 50°C puisque le contenant pourrait exploser. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Ne pas utiliser le produit en présence de flammes nues ou d'étincelles. Ne pas fumer durant l'usage de ce produit. PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau tiède et du savon. En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin. En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison (contient des distillats de pétrole). Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le propoxur est un inhibiteur de la cholinestérase de carbamate. L'antidote est le sulfate d'atropine. Ne pas administrer de morphine. Surveiller un oedème pulmonaire à retardement dans les cas d'empoisonnement grave. En pareil cas, administrer de l'oxygénothérapie et traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))